

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES

(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50
CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00 PAR AN.
UNION POSTALE - - Frs 20.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adresses toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

CONVENTION DES MARCHANDS-DE-TAILLEURS DE L'ONTARIO A OTTAWA

La deuxième journée de la convention, mercredi, le 4 juillet, a débuté par une promenade en tally-ho, des délégués aux sites les plus attrayants d'Ottawa, suivie d'une visite des plus intéressante à la Ferme Expérimentale.

La Convention se remit aux affaires sérieuses l'après-midi et un grand nombre de résolutions importantes, dont

L'Association décida ensuite de se joindre aux autres associations commerciales pour en arriver à régler les différends internationaux par voie d'arbitrage.

Il est ensuite question de la question du transport des sucres par les chemins de fer. La branche de Port Hope se plaint de ce que l'"equalized rate" de Montréal à Port Hope est de 15 cents par 100 lbs, tandis que les taux de Montréal à Toronto ne sont que de 3 cents pour la même quantité.

L'attention de l'Association est appelée sur divers projets d'établissement de sociétés coopératives au Canada. Une charte pour ces fins est actuellement demandée au Parlement. Le comité exécutif est chargé de s'occuper de cette question.

On adopta ensuite une résolution contre certains manufacturiers qui donnent soit des primes soit des coupons. L'Association travaillera de toutes ses forces contre cette méthode de faire les affaires, qu'elle déclare pernicieuse.

La question des maisons de commerce faisant une spécialité des commandes par la malle est discutée et il ressort des informations reçues que ces maisons font un tort considérable au commerce régulier. On propose d'assimiler ces maisons aux colporteurs et de leur imposer des taxes spéciales.

M. E. M. Trowern se plaint ensuite de la ligne de conduite de certains journaux de commerce qui semblent vouloir favoriser l'organisation d'autres associations commerciales en opposition à celles existantes.

On passa une résolution recommandant au comité exécutif de faire une enquête sérieuse au sujet de la façon dont les marchands sont traités par les compagnies de téléphone.

Dans la soirée il y eut également une longue séance à laquelle furent présentés le rapport du secrétaire et celui du trésorier.

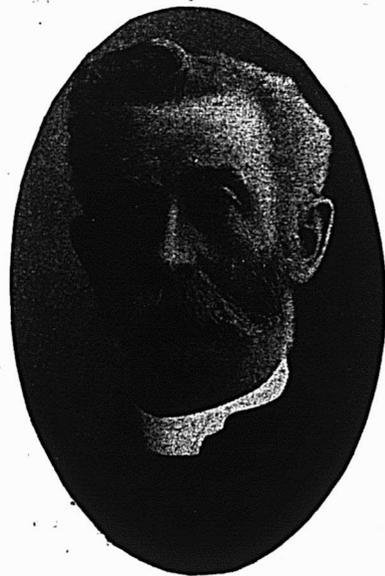
Le rapport du secrétaire, M. E. M.

Trowern, fut considéré comme étant des plus satisfaisant. Il constate, qu'en dehors de Toronto, l'Association a, dans l'Ontario, 135 branches comptant 2,555 membres.

L'Association a également fait des progrès énormes dans le Nord-Ouest, ainsi que dans le Province de Québec.

M. F. C. Higgins dépose ensuite son rapport qui est trouvé très satisfaisant.

On procède ensuite aux élections avec les résultats suivants :



M. A. L. Geen,

Président de l'Association des Marchands-Détailleurs du Dominion.

nous donnons d'autre part le compte-rendu, furent adoptées.

M. E. D. Smith, membre du Parlement pour Wentworth, aborda au début de la séance, la question du Pure Food ou Aliments Purs. Selon lui, tous les ingrédients qui entrent dans la composition des "compound foods" devraient être mentionnés sur l'étiquette. Les lois existantes concernant les adultérations de conserves, etc., ajoute-t-il, ne sont pas appliquées d'une façon assez rigoureuse.



M. H. C. Ellis,

Président de l'Association des Marchands-Détailleurs de la Province d'Ontario.

Président de l'Association des Marchands-Détailleurs de l'Ontario: M. H. C. Ellis, d'Ottawa;

Premier Vice-Président, M. B. W. Ziemann, de Preston;

Deuxième Vice-Président, M. F. C. Higgins, de Toronto;

Trésorier, M. M. Moyer;

Secrétaire provincial, M. E. M. Trowern;

Auditeur, M. C. W. Kelly, de Guelph. Dans l'après-midi de jeudi, le 5 juill.